

CAP A L'OUEST
Mathieu AGEZ
06 66 56 94 02
cap-a-louest.bzh
contact@cap-a-louest.bzh



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

La structure Cap à l'Ouest a été créée dans le but de promouvoir l'activité physique en pleine nature.

Le respect de notre environnement est la pierre angulaire de Cap à L'Ouest.

Le respect des personnes est l'autre principe fondateur du club. Nous souhaitons développer l'entraide, la bienveillance, l'esprit d'équipe et le partage au sein de l'ensemble des pratiquants.

Prenons soin de la nature comme nous prenons soin de nous!

1-GENERALITES

-Horaires:

L'heure indiquée est le début de la séance. pensez à prévoir votre temps de préparation.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de retard.

- L'équipement:

Chacun est responsable de son équipement. Un équipement adapté permet de profiter pleinement des sorties. Une tenue adaptée aux conditions météo est nécessaire. Chaque participant doit aussi prévoir de l'eau et un en-cas.

- Les séances:

L'animateur se réserve le droit d'annuler une séance pour des raisons de sécurité notamment liées aux conditions météo. Les séances et les itinéraires prévues peuvent aussi être écourtés si l'animateur estime que les conditions du terrain, de la météo, ou la condition physique d'un ou de plusieurs participants l'exige.

2- EN CAS D'ACCIDENT

- En cas d'accident, vous devez suivre les consignes données par l'encadrant.
- L'encadrant pourra prendre les mesures de sécurité qui s'imposent et contactera les secours si besoin.

3- ASSURANCE et RESPONSABILITE

-Cap à l'Ouest a souscrit un contrat d'assurance responsabilité Civile Professionnel:
MMA N° 147 344 338

- Chaque participant fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Je soussigné,

M, Mme....., représentant légal
de.....accepte le présent règlement intérieur.

Autorise la diffusion d'images prises lors des séances sur le site ou la page facebook de Cap à l'Ouest.

Date:

Lieu:

Signature: